



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrôle des structures

Question écrite n° 90578

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui donner des indications sur la mise en oeuvre des dispositions prévues à l'article 96 de la loi d'orientation agricole du 6 janvier 2006. Cet article encadre les contrôles sur les installations classées agricoles et offre des garanties aux agriculteurs contrôlés. Il souhaite connaître les circulaires et instructions qu'elle compte prendre sur ce sujet, ainsi que leur calendrier de parution.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90578

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3534